



TUTEUR DE MAISONNÉE DE JEUNES VOLONTAIRES SNU

Déploiement du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL en Loire-Atlantique

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, **obligatoire**, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction composée de : un chef de centre, un adjoint au chef de centre
- des cadres intermédiaires : cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires)
- des cadres de proximité : **tuteurs de maisonnée** (1 pour 14 volontaires).

En Loire-Atlantique, 1 centre accueillera le séjour de cohésion du **13 février au 25 février 2022**

Commune	Etablissement	Nombre de jeunes envisagé
LA TURBALLE	VVF	130

A – Responsabilités particulières :

Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe de 14 de jeunes) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 5 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des jeunes :
 - préparer l'accueil au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
 - susciter la participation et impliquer les volontaires pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, formations, tests divers, etc. Veiller à l'assiduité et au respect des horaires.
2. L'organisation et la discipline de la vie courante :
 - faire connaître et respecter le règlement intérieur,
 - signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
 - gérer les difficultés interpersonnelles, voire les conflits.

3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :
 - créer des temps d'échange démocratique,
 - contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général,
 - s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.
4. Faire émerger un esprit de maisonnée :
 - créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective,
 - assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.
5. La sécurité physique et morale des appelés :
 - faire respecter strictement les mesures de sécurité,
 - identifier les risques, les situations problématiques,
 - assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles.

A la demande du cadre de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut être mobilisé comme intervenant repéré.

B – Expérience et formation spécifique :

1. Connaissances :
 - * Formation dans l'animation volontaire ou professionnelle,
 - * Psychologie de l'adolescent,
 - * Identification des risques psycho-sociaux,
 - * Sécurité physique et morale des mineurs.

Compétences :

- * Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- * Capacité d'écoute et réactivité,
- * Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement,
- * Expérience dans l'accompagnement de jeunes y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Il est demandé en priorité aux tuteurs de compter une expérience effective d'encadrement de jeunes et d'être titulaire du BAFA, d'un titre, diplôme ou fonction reconnus en équivalence (cf. arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme).

Mais le recrutement est possible aussi pour des personnes sans qualification particulière, avec une expérience reconnue en matière d'encadrement, d'instruction et enseignement de jeunes à condition de satisfaire à l'entretien d'embauche.

Tous les candidats retenus feront l'objet d'une demande auprès du Centre National du casier judiciaire.

Le candidat s'engage :

- à suivre en présence continue une formation de trois jours qui se déroulera les 3-4 et 8 février 2022 sur le centre de La Turballe,
- à être présent les 9, 10 et 12 février 2022 pour la préparation du séjour sur le centre de la Turballe.
- à être présent du 13 au 25 février 2022 pendant le séjour,
- à être présent le 26 février, pour le rangement du centre d'hébergement.

C – Conditions particulières d'exercice

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion.

Il sera demandé aux encadrants de signer la charte d'encadrement.

D – Rémunération

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 68.90€ brut par jour une rémunération de 24 journées au total avec les 4 journées de congés non pris compensés conformément à la réglementation du travail.

Documents à adresser à : contact-snu44@ac-nantes.fr